

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

### SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

Chaumont, le

22 JUIN 2022

Affaire suivie par : Guilhem Christophe

Tél.: 03 25 30 69 98

guilhem.christophe@haute-marne.gouv.fr

Objet : Demande de dérogation Espèces Protégées

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre du Plan de relance de l'immobilier public et de l'application du décret tertiaire, la Direction départementale des territoires de Haute-Marne va réaliser une importante opération de travaux d'isolation thermique du bâtiment siège, sis au 82 rue du Commandant Hugueny, 52 000 Chaumont.

Il s'avère que quelques individus de chauves-souris gîtent en façade de l'un des bâtiments, au niveau des éléments béton qui seront recouverts par l'isolation thermique extérieure prévue.

J'ai par conséquent missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardennes pour la réalisation d'un dossier de demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'espèce protégée et destruction d'habitat d'espèce protégée, que vous trouverez en pièce jointe, accompagné des cerfas 13614-01 et 13616-01 de demande de dérogation.

Dans l'attente du traitement de ce dossier, mes équipes en charge de cette opération à forts enjeux restent à la disposition de vos services pour toute précision utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur départemental des territoires,

Xavier Logerot

Monsieur le Directeur Régional Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est Service Eau, Biodiversité,Paysages 2, rue Augustin Fresnel 57 071 METZ

Direction départementale des territoires 82 rue du commandant Hugueny CS 92087 52903 CHAUMONT Cedex 9 Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80 Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr 2.2 JUIN 2022

35

3

1.



VOTRE IDENTITÉ

# DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom et Prénom :			
ou Dénomination (pour les personnes m	orales) : Direction	on Départementale des Territoires de la Haute-Marne	
Adresse: No .82 Rue	du Commandant H	lugueny	
Code postal 52000			
Nature des activités : La direction départ	ementale des territo	oires met en ceuvre dans le département les politiques relatives à l	a promotion du
		ains et ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logem	
		ux transports,	
		ces Naturela de Champagne-Ardennes pour la conduite des études	
***************************************			
B. QUELS SONT LES SITES DE REPROD	UCTION ET L	ES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS O	U DÉGRADÉS
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)	
Nom scientifique	and the second		
Nom commun			
B1 Pipistrellus pipistrellus	Présence de gites a	avérés et potentiels derrière les éléments béton de parure de la façade du bâti	ment C de la DDT52.
	Quatre individus isc	olés ont été repérés sortant de ces éléments.	
	4		
B2			1 7 2 1 1 1 1
B3			
B4			
	11 11 11 11 11 11 11 11		
B5			
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sit	es de reproduction o	et aires de repos auxquels il est porté atteinte	
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DI	STRUCTION.	DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATIO	)N *
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux	
Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	
Etude écologique	<u> </u>	Protection de la santé publique	
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	×
Prévention de dommages aux pêcher		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux culture		Autres	6
Préciser l'action générale dans laquelle s'in	ecrit l'anération	n l'objectif les résultats attendus la nortée local	e régionale ou
nationale · Travaux d'isolation extérieure : réduction à hauteur	de 60% de la consomn	nation énergétique du bâtiment de la DDT52 à l'horizon 2050 par rapport à 20	10,
dans le cadre de la loi ELAN et du décret tertiaire.			
	01 /		
***************************************			
Suite sur papier libre			
Vahiet Cohekol			1.61-21
100			140

D. QUELLES SON DÉGRADATION *	I LA NATURE EL LES MODA	LITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE
Destruction	****	et de gites potentiels de chauves-souris.
***************************************		
Altération	D Putainau	
Ancration		
Dégradation		
Suite sur papier libre		
E. QUELLE EST LA O	DUALIFICATION DES PERSONNES I	ENCADRANT LES OPÉRATIONS *
Formation initia	ale en hiologie animale Précise	r - Depuis 2014 : Chargé de projets / mission chauves-souris au Conservatoire d'espaces
		s », Université de Lorraine, Metz (67). r · Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne ayant pour intitulé :
FORMATION CONT Etude de télémétrie du Petit Rhinolo	inue en biologie animale DPrécise phe sur le site Natura 2000 de Compaing (15). 2011: Lice	nce « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)
Autre formation	n Précise	r :
		CTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
The state of the s	ode: Avril 2022 - Juliet 2023 late:	
	LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTI	
Régions admini	istratives : Grand-Est	SATION OF DE DEGRAPATION
Départements :	Haute-Marne (52)	
2011 SALES AND A S		
SONT LES MESURE CONSERVATION FAX	S PRÉVUES POUR LE MAINTIE	L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES N DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE
	de sites de reproduction et aires de repo	
	tection réglementaires ctuelles de gestion de l'espace	
Renforcement of	des populations de l'espèce	
Autres mesures		☐ Préciser :
		res prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : voir dossier de demande de	a dérogation	A
	9,9910000000000000000000000000000000000	
Suite sur papier libre		
	TABLILE COMPTE RENDU DE L'O	
THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF		
Me dellate d		
		par le CENCA et anyoxé à la DREAL (eu service instructeur de la dérogation).
* cocher les cases corresponda	intes	
	978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux	Fait à Chaymant
libertés s'applique aux donnée	es nominatives portées dans ce formulaire. Elle	le 2 2 JUIN 2022 Le Drecteur Départemental
garantit un droit d'accès et services préfectoraux.	de rectification pour ces données auprès des	Votre signature
The second secon		

0.2

...

Xavier LOGEROT



### DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA CAPTURE OU L'ENLÉVEMENT \* LA DESTRUCTION \* LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \* DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

VOTRE IDENTITE			
om et Prénom :			
ou Dénomination (pour les personnes n	norales) : Dire	ction Départementale des Territoires de la Haute	e-Marne
		igueny	
Code postal52000			
ture des activités : La direction départementale des tr	arritoires met en geuvr	re dans le département les politiques relatives à la promotion du développement gricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, à la préven	t durable,
urels, aux déplacements et aux transports	Diggs on boundage		
ualification: .La.DD.T52 a mandaté Je.Conservatoire.d'Es	ipaces Neturels de Ch	ampagne-Ardennes pour la conduite des études et l'obstruction des gites des c	hiroptères
QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC	TRNES PAR	L'OPERATION	
Nom scientifique	Quantité	Description (1)	
Nom commun			
Pipistrellus pipistrellus		Présence de gîtes avérés et potentiels derrière les éléments béton de parul du bâtiment C de la DDT52.	e de la façade
		Quatre individus isolés ont été repérés sortant de ces éléments.	
	1 × 1/0 ×		
		ENGINEERING TO SERVICE OF THE SERVIC	
	Burger 1		
	A STATE OF THE STA		
nature des spécimens, sexe, signes particuliers			
QUITTE EST LA FINALITÉ DE L'OP	ERATION *		-
OURLE EST TA HNAETTE DE L'OP Protection de la faune ou de la flore	(1000)	Prévention de dommages aux cultures	0
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats		Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population		Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique	0000	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique	0000
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique	00000	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique	00000
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre	00000	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag	e e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche	e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres	00000
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche	e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	C. régionale o
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche	e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	C. régionale o
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche éciser l'action générale dans laquelle s'ittionale: Travaux d'actetion estérieure, réduction à taute dans la carde de la loi ELAN et du décret teritaine le sur papier libre.	e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale promation énergétique du hétiment de la ODT52 à Phorizon 2050 par sapport à 2	C. régionale o
Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche éciser l'action générale dans laquelle s'in tionale: Travayox d'isolation extérieura : réduction à haute dans le cadre de la loi ELAN et du décret teritaire ite sur papier libre	e   pries   nscrit l'opératies, de \$0%, de la conste	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale promation énergétique du bétiment de la DDT52 à Phorizon 2050 par repport à 2	C. régionale o
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche éciser l'action générale dans laquelle s'in tionale: Travaux d'isolation estérieure, réduction à haute dans le cadre de la loi ELAN et du décret tertiaire le sur papier libre	e   pries   nscrit l'opératies, de \$0%, de la conste	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale promation énergétique du bétiment de la DDT52 à Phorizon 2050 par repport à 2	C. régionale o
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevag Prévention de dommages aux pêche éciser l'action générale dans laquelle s'intionale: Travaux d'isolation extérieura production à baute dans la cadre de la loi ELAN et du décret terriaire le sur papier l'inre	e	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale promation énergétique du bétiment de la DDT52 à Phorizon 2050 par repport à 2	c, régionale o

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu	***************************************
	Capture au filet
Capture avec épuisette	Pièges   Préciser:
Autres moyens de capture 🗀 Preci	ISET:
	□ Préciser :
	□ Préciser :
	ıx (description et justification) ;
Suite sur papier libre	
D2. DESTRUCTION *	
	iser : Destruction de quatre gites avérés et de gites potentiels de chauves-souris.
	iser :
Destruction des animaux  Par a	nimaux prédateurs 🏻 Préciser :
Par p	ièges létaux Préciser :
	apture et euthanasie  Préciser :
	Préciser :
uite sur papier libre	
D3. PERTURBATION IN	
	dateurs Préciser:
Jtilisation d'animaux domestiques	
Itilisation de sources lumineuses	□ Préciser :
Itilisation d'émissions sonores	Préciser:
Jtilisation de moyens pyrotechniqu Jtilisation d'armes de tir	
Itilisation d'autres moyens de perti	□ Préciser :
	urbation intentionnelle
uite sur papier libre	
ormation initiale en biologie anim formation continue en biologie anim Autre formation	male Préciser : Matter Professionnel « Conservation et Restauration de la Blodiversités », Université de Lorraine,  Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne :  Préciser : Eude-de télémètrie, du Relit Rhinotophe, sur la sile, Nature, 2000 de Compaing, (15),  2011 : Licence « Biologie Callulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)
Formation initiale en biologie animation continue en biologie animature formation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20	male Préciser: de Champagoe-Ardenoe.  Préciser: de Champagoe-Ardenoe.  Olds: Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de L'orraine, Metz. (57).  Metz. (57).  Préciser: Ende, de 16/érude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Ende, de 16/érude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Ende, de 16/érude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Supplier de l'Orraine, Metz. (57).  2011: Licence « Biologie Callulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DELA DATE DE L'OPERATION  122 - Juillet 2023
Formation initiale en biologie anima Formation continue en biologie animation Autre formation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20	Depuis 2014 : Chargé de projets / mission chauves-souris au Conservatoire d'espaces naturels de Champagoe-Ardenoe.  Préciser : de Champagoe-Ardenoe. O13 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Corraine, Metz. (57). Metz. (57).  Préciser : Ende, de 16/emátrie, du Reiti. Rhinotophe, sur le pile, Nature, 2000 de Compaing, (15).  2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)
Formation initiale en biologie animation continue en biologie animation continue en biologie animation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20  ou la date :	Depuis 2014 : Change de Projets / mission chauves-souris au Conservatoire d'espaces naturels de Conservatoire d'espaces naturels male  Préciser : de Changeages-Ardenoe. 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, Matz. (57).  Préciser : Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne : Etude. de 16/ematrie, du Retil. Rhinotophe, aur la alle. Nature. 2000 de Compaing. (15). 2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DELA DATE DE L'OPERATION  EL OPERATION
Formation initiale en biologie animation continue en biologie animation continue en biologie animation  OUELLE EST EA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20  ou la date :	Depuis 2014 : Change de Projets / mission chauves-souris au Conservatoire d'espaces naturels de Conservatoire d'espaces naturels male  Préciser : de Changeages-Ardenoe. 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, Matz. (57).  Préciser : Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne : Etude. de 16/ematrie, du Retil. Rhinotophe, aur la alle. Nature. 2000 de Compaing. (15). 2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DELA DATE DE L'OPERATION  EL OPERATION
Cormation initiale en biologie animator continue en biologie animature formation  OUELLE EST EA PERIODE O  Préciser la période : Avril 20  ou la date :	Depuis 2014 : Chargé de projets / mission chauves-souris au Conservatoire d'espaces naturels de Champagoe-Ardenoe.  Male Préciser : de Champagoe-Ardenoe.  Olis : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de L'orraine, Metz. (57).  Metz. (57).  Préciser : Ende. de 16/ematrie, du Reiti. Rhinotophe aur le alle Nature 2000 de Compaing. (15).  2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87).  DULA DATE DE L'OPERATION.  Grand-Est.
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20: ou la date :	Depuis 2014 : Change de Processer de Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine.  2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine de Préciser : Matter (57).  Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Etude, da félératérie, du Retit, Rhinolophe, aur. la tile, Nature, 2000 de Compaing. (15).  2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DULA DATE DE L'OPERATION  Grand-Est  8 (52).
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animature formation  OUELLE EST EA PERIODE O  Préciser la période : Avril 20  ou la date :	Depuis 2014 : Change de Processer de Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine.  2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine de Préciser : Matter (57).  Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Etude, da félératérie, du Retit, Rhinolophe, aur. la tile, Nature, 2000 de Compaing. (15).  2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DULA DATE DE L'OPERATION  Grand-Est  8 (52).
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animater formation  OUELLE EST EA PERIODE O  Préciser la période : Avril 200  ou la date :	Depuis 2014 : Charge de Processor de Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, Matz. (57).  Préciser : Matz. (57).  M
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20: ou la date :	Depuis 2014 : Change de Processer de Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine.  2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité », Université de Lorraine, Martine de Préciser : Matter (57).  Stage de fin d'étude au sein de l'association Chauves-souris Auvergne:  Etude, da félératérie, du Retit, Rhinolophe, aur. la tile, Nature, 2000 de Compaing. (15).  2011 : Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (67)  DULA DATE DE L'OPERATION  Grand-Est  8 (52).
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20: ou la date :	Depuis 2014 : Change de Processer : de Change agree. Ardence
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormatica en biologie e	Depuis 2014 * Change de Professor de Conservation de la Biodiversité » Université de Lorraine, Marie Préciser : de Change de la Change de Professor de Conservation de la Biodiversité » Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » Université de Lorraine, Marie de La Biodiversité » Université de Lorraine, Marie de L
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormatica en biologie e	Depuis 2014 * Change de Professor de Conservation de la Biodiversité » Université de Lorraine, Marie Préciser : de Change de la Change de Professor de Conservation de la Biodiversité » Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » Université de Lorraine, Marie de La Biodiversité » Université de Lorraine, Marie de L
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormation continue en biologie animormation  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20: ou la date :	Depuis 2014 : Change de Processer : de Change de Projette / mission chauves-souris au Conservation d'expaces naturels de Lorraine male
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormatica en continue en biologie animormatica en continue en continu	Depuis 2014 : Changagos Ardenoe.  male
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormatica en continue en biologie animormatica en continue en conti	Depuis 2014 : Charge de projetér mission chauves-souris au Conservatoire d'expaces naturets de 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2014 : Licence « Biologie Callulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)  **DELA DATE DE L'OPÉRATION**  **PLOPERATION**  **Grand-Est**  **g. (52)
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormatica de l'expecte continue en biologie animormatica de l'espèce concernée : Aumoment de l'expecte concer	Balle Préciser de Champagoe Ardenne.    Préciser de Champagoe Ardenne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    L
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormatica de l'expecte continue en biologie animormatica de l'espèce concernée : Aumoment de l'expecte concer	Depuis 2014 : Charge de projetér mission chauves-souris au Conservatoire d'expaces naturets de 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorraine, 2014 : Licence « Biologie Callulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)  **DELA DATE DE L'OPÉRATION**  **PLOPERATION**  **Grand-Est**  **g. (52)
Commation initiale en biologie animation continue en biologie animatical continue en biologie animatical continue en biologie animatical communes continue en continue en biologie animatical continue en biologie en biologi en biologie en biologie en biolog	Balle Préciser de Champagoe Ardenne.    Préciser de Champagoe Ardenne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    L
Préciser la période : Avril 20:  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20:  ou la date :	The preciser is a proper to the process of the process of the process of the precise of the prec
Préciser la période : Avril 20:  OUELLE EST LA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20:  ou la date :	Balle Préciser de Champagoe Ardenne.    Préciser de Champagoe Ardenne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2013   Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversités », Université de Lorrâne.   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LA DATE DE L'OPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   QUELLES SONT   ES MESURES   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    LOPERATION   2011   Licence « Biologie Cellulaire et Physiologie », Université de Strasbourg (87)    L
ormation initiale en biologie animormation continue en biologie animormatica de l'expecte continue en biologie animormatica de l'espèce concernée : Au moment de l'expèce concer	The preciser is a proper to the process of the process of the process of the precise of the prec
Préciser la période : Avril 20: ou la date :	The preciser is a proper to the process of the process of the process of the precise of the prec
Préciser la période : Avril 20.  Ouelle EST EA PERIODE O  Préciser la période : Avril 20.  ou la date :	alle   Préciser : Labus 2014 : Charge de projets mission chaves-sours au Conservatore d'appaces naturels male   Préciser : 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » : Université de L'ornaine, Metz, 2017 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » : Université de L'ornaine, Metz, 2017 : Etade, des Référatire du Reill Rhinolophe aur le Risk Nature, 2000 de Competing, (15)
Préciser la période : Avril 20.  Ouelle EST EA PÉRIODE O  Préciser la période : Avril 20.  Ou la date :	alle   Préciser : Labus 2014 : Charge de projets mission chaves-sours au Conservatore d'appaces naturels male   Préciser : 2013 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » : Université de L'ornaine, Metz, 2017 : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiversité » : Université de L'ornaine, Metz, 2017 : Etade, des Référatire du Reill Rhinolophe aur le Risk Nature, 2000 de Competing, (15)
Cormation initiale en biologie animator continue en continue	alle   Préciser : de Changago Ardanoa.  male   Préciser : Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiveraties », Université de Corraine Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiveraité », Université de Corraine Master Professionnel « Conservation et Restauration de la Biodiveraité », Université de Corraine Master Préciser : Etude de 15ère préciser : Etude de 15ère préciser de la Conservation et Restauration de la Biodiveraité », Université de Corraine Master préciser : Etude de 15ère préciser de 15ère préciser : Etude de 15ère préciser de 15ère préciser : Etude de 15ère préciser de 15ère préciser : Etude : Et

\*



# Rénovation énergétique par l'extérieur de 3 bâtiments à Chaumont

Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèce protégée et la destruction de l'habitat d'espèce protégée Notice explicative



Maître d'ouvrage :
Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny 52000 Chaumont



# Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et la destruction d'habitat d'espèce animale protégée

Bâtiment de la DDT de la Haute-Marne (52)

Référence interne :

21-D.G.52.05

Rédaction:

Aurelie STOETZEL - Chargée de missions Chauves-souris (CENCA)

Validation:

David BECU - Responsable administratif et scientifique (CENCA)

Sous la direction de :

Philippe PINON-GUERIN - Directeur (CENCA)

Date de réalisation document :

Mai 2022

### SOMMAIRE

A. Contexte de la demande	4
B. Cadre réglementaire	8
C. Présentation et justification du projet	9
D. Méthode et périodes de prospection	
E. Enjeux et évaluation des impacts des travaux	13
F. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation retenues	
Conclusion du dossier de dérogation	16
ANNEXE 1 : Compléments sur l'installation de gîtes artificiels	17

### A. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne souhaite réaliser des travaux de rénovation par l'extérieur de 3 bâtiments professionnels situés au 82 rue du Commandant Hugueny à Chaumont (Carte 1 et 2). Ces travaux ont débuté en 2022 et s'étendront sur 12 mois.

Des chauves-souris ont déjà été détectées par les occupants des bureaux au niveau d'interstices d'un des 3 bâtiments en été, mais probablement également en hiver. Afin de bien prendre en compte les aspects réglementaires liés à ces espèces protégées, la DDT de la Haute-Marne s'est rapprochée du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) pour la réalisation d'un diagnostic chauves-souris de ces bâtiments en 2021.

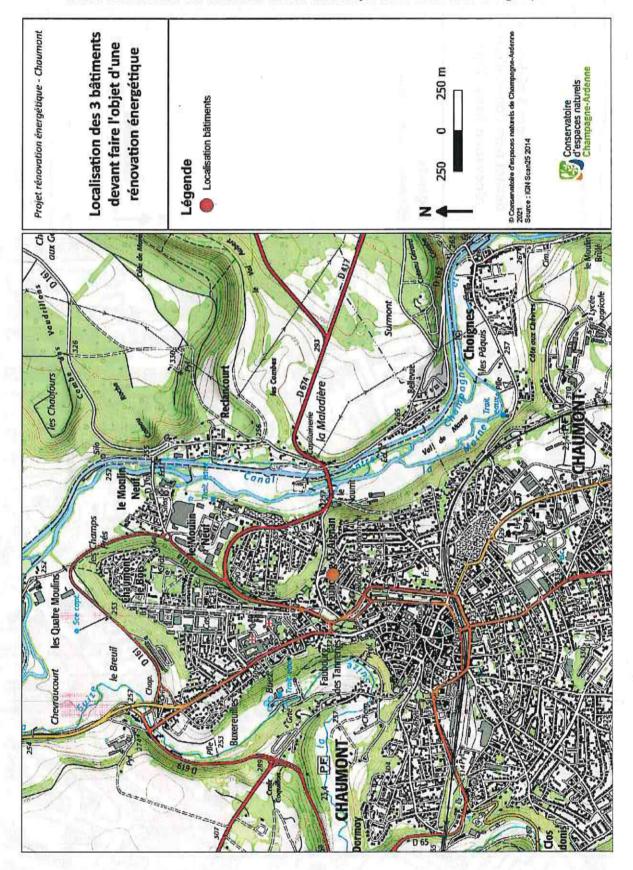
L'étude a mis en évidence la présence d'une espèce animale protégée (Pipistrellus pipistrellus) au niveau d'un des 3 bâtiments. Aucune colonie de chauves-souris n'a été localisée sur les 3 bâtiments étudiés, mais 4 individus de Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) ont été observés sortant d'interstices du bâtiment n°3 (figure 1). Ce bâtiment semble donc être utilisé de manière régulière par des individus isolés de chauves-souris, et ce aussi bien en été qu'en hiver. Ainsi la rénovation énergétique par l'extérieur de ce bâtiment, et le retrait des éléments béton qui le recouvrent, constitue une perte d'habitat pour les chauves-souris. Il convient donc de mettre en place des mesures afin de réduire et compenser les impacts qui seront engendrés.

Aucun individu de chauves-souris n'a été observé au niveau des bâtiments A et B et les potentialités d'accueil y sont quasiment nulles. La demande de dérogation ne concerne donc que le bâtiment C.

Ainsi, le présent rapport accompagne les documents Cerfa N°13614\*01 et N°13616\*01 de demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et la destruction d'un habitat d'espèce animale protégée.



Carte 1 : Localisation des bâtiments devant faire l'objet d'une rénovation énergétique



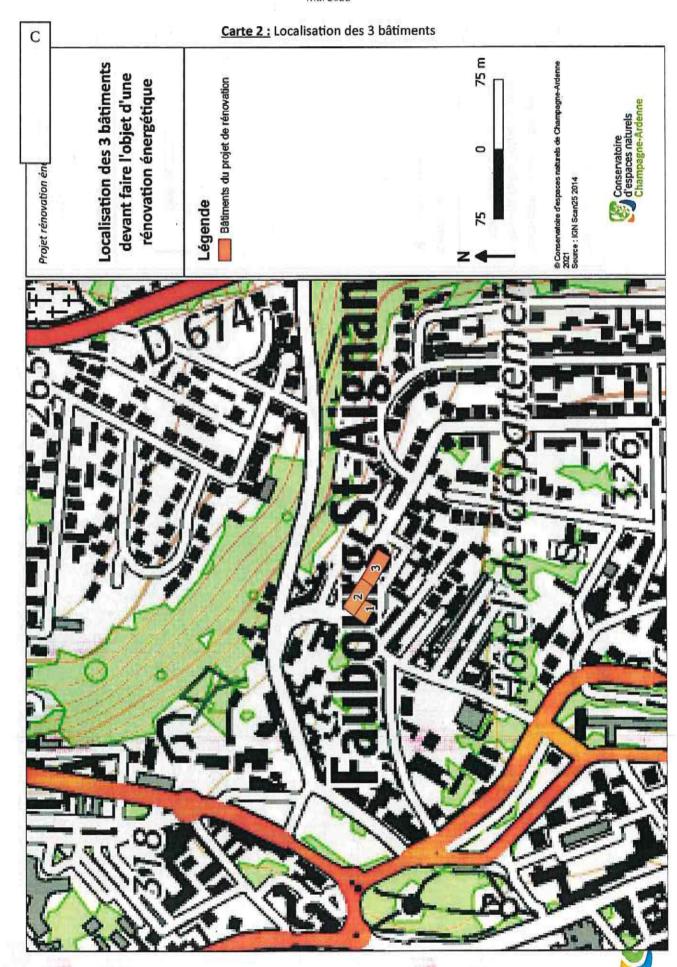


Figure 1 : Le bâtiment C présente des éléments béton derrière lesquels des individus isolés de Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) ont été observés



### B. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L411-1 du Code de l'environnement fixe les principes de protection des espèces et des habitats d'espèces animales ou végétales. Il précise notamment que « Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

- 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;
- 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel;
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces;
- 4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites. »

Cependant l'article L411-2 du Code de l'environnement rend possible la dérogation aux interdictions établies dans l'article L411-1, dans les conditions suivantes :

- A) dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels;
- B) pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres forme de propriété;
- C) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement;
- D) à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes;
- > E) pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens. »

Enfin, l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 (modifié par arrêté le 6 janvier 2020 art. 1) fixe les éléments devant figurer dans un dossier de demande de dérogation, et précise que la décision est prise



par le préfet du département du lieu du projet après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) ou le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) selon les cas.

Le cas présent sera traité par le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) de la région Grand Est.



and the state of t

### C. Présentation et justification du projet

Le projet consiste à réaliser des travaux de rénovation thermique par l'extérieur de 3 bâtiments de la rue du Commandant Hugueny à Chaumont. Ils consistent à isoler thermiquement les bâtiments et à faire baisser la consommation énergétique dans les locaux. Ce projet est notamment encouragé par des aides de l'Etat via le Plan climat.

<u>Justification du projet</u>: le demandeur doit démontrer qu'il est dans un des 5 cas de dérogations prévus par les textes, qu'il a mis en œuvre tous les moyens pour éviter de demander une dérogation et présenter de façon concise les principales caractéristiques du projet.

Description, en fonction de la nature des opérations projetées du programme d'activité dans lequel s'inscrit la demande, de sa finalité et de son objectif.

L'argumentaire devra être développé et convaincant pour évaluer le bien-fondé et l'opportunité de la demande. Il devra être démontré et justifié que le projet s'inscrit bien dans au moins l'un des champs dérogatoires de l'article L 4112 du code de l'environnement. La déclaration d'utilité publique seule ne peut suffire à démontrer que le projet est impératif et concerne un intérêt public majeur. Les raisons du choix du site retenu pour la réalisation d'un aménagement, par rapport aux autres sites potentiels devront être explicitées au regard de la sensibilité écologique de la zone concernée

Le projet de rénovation énergétique de la DDT52 s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance de l'immobilier de l'État. Les travaux visent à atteindre l'objectif de réduction des consommations d'énergie du bâtiment de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Les travaux prévus consistent en l'isolation par l'extérieur du bâtiment, du remplacement de toutes les fenêtres et de l'installation de stores solaires et orientables, de la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et la végétalisation de l'une d'entre elles, et la mise aux normes des tableaux électriques de la DDT.

### Description du bâtiment actuel :

La construction de ce bâtiment, a débuté en 1950 pour y installer le siège de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et s'est déroulée en plusieurs étapes avec une dernière phase en 1980. Il est à ce jour constitué de 4 bâtiments liés entre-eux par des circulations et des demi-niveaux (Bâtiments A, B, C et salle polyvalente (réunion, visio, réception, formation...)) Chacun de ces bâtiments constitue un seul ensemble immobilier qui abrite actuellement ; les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), un pôle Sécurité Routière, un pôle

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de communication (SIDSIC), l'Unité Territoriale d'Itinéraire entre Champagne et Bourgogne de Voies Navigables de France (VNF) et enfin la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le bâtiment, dans sa majeure partie, présente des signes de vétusté manifestes tant en intérieur qu'en extérieur. Il fait pour autant l'objet d'une maintenance et d'un suivi régulier de la part de l'équipe en place.

### Principe de la rénovation énergétique par l'extérieur :

Les travaux constitueront en l'isolation par l'extérieur des bâtiments sur environ 90 % des façades (le reste a déjà fait l'objet d'une isolation de type mur rideau en 2013). La technique employée sera d'une part la mise en place d'un mur rideau sur 10 % de la façade et d'autre part la mise en place d'une isolation par l'extérieur sur le restant des façades au moyen de panneaux de type « TRESPA ». Le complexe isolant qui sera mis en œuvre sera un matériau biosourcé de type « laine de bois » sur une épaisseur de 23 centimètres pour un coefficient de performance d'isolation thermiques Uw d'environ 0,18 W/(m2.K), qui sera bénéfique tant pour le confort d'hiver que d'été.

Les éléments béton actuellement présents sur les façades seront recouverts par le complexe isolant.



### D. MÉTHODE ET PÉRIODES DE PROSPECTION

Afin d'évaluer la potentialité d'accueil des 3 bâtiments et leurs statuts pour les chauves-souris (gîte de misebas, gîte d'hibernation et/ou gîte occasionnel), plusieurs méthodes d'étude ont été mises en œuvre.

### I. Diagnostic simple

### 1. Vérification des potentialités des bâtiments

Le 29/06/2021, les 3 bâtiments ont fait l'objet d'un relevé de l'ensemble des zones susceptibles d'accueillir des chauves-souris. À cette occasion, les zones accessibles (toiture-terrasse, rebords de fenêtre) ont fait l'objet d'une vérification visuelle pour contrôler la présence ou l'absence de chauves-souris et/ou d'indice de présence (guano, urine).

Aucune chauve-souris n'a été observée à cette occasion, mais plusieurs habitats favorables ont été relevés (tableau 1), rendant les possibilités de gîtes pour les chauves-souris relativement nombreuses.

### 2. Enquête auprès des usagers des trois bâtiments

Une enquête pour avoir des éléments sur la présence de chauves-souris au niveau de certains bureaux a été réalisée par le CENCA et transmise à l'ensemble des occupants le 07/07/2021 par Guilhem CHRISTOPHE, référent Bâtiment à la DDT52. Une compilation des réponses a été réalisée le 27/07/2021 (tableau 1). Aucun autre retour n'a été apporté en août malgré une relance des usagers.

Les participants à l'enquête indiquant avoir déjà constaté des indices de présences (cris aigus) de chauvessouris ont précisé que cela était généralement le cas aux périodes automnale et hivernale mais pas en été, ni au printemps.

### 3. Bilan du diagnostic simple

Tableau 1 : Synthèse des éléments relevés lors du diagnostic simple des 3 bâtiments

Bâtiment	Façade	Possibilité de gîte	Enquête		
Anomario a la	Nord-Est	RAS	RAS		
В	Nord-Ouest	RAS	RAS		
В	Sud-Est	Acrotères bas	RAS		
	Sud-Ouest	Acrotères bas	RAS		
S and revent the of	Nord-Est	RAS	RAS		
A	Nord-Ouest	RAS	RAS		
	Sud-Ouest	Volets roulants	RAS		
	Nord-Est		Colonne G niveau 4 : ne sait pas		
	Sud-Est	SALL THE RESERVE			
c	Sud-Ouest	Éléments béton à tous les étages, et toutes les colonnes	Colonnes A, B, C, D, E niveau 4: bruit de chauves-souris en automne/hiver Colonnes A, C niveau 3: bruit de chauves souris en automne/hiver Colonnes E, niveau 2: bruit de chauves-souris en automne/hiver		

La combinaison de la recherche visuelle de gîtes avec l'enquête auprès des usagers a permis de conclure sur la présence d'habitats potentiels et avérés pour les chauves-souris. Ceux-ci se concentrent essentiellement sur le bâtiment C sur lequel des éléments bétons se trouvent sur les façades Nord-Est et Sud-Ouest (Figure 1).

Du fait de la difficulté de localiser et dénombrer les chauves-souris dans de petits espaces en hiver (tels que l'espace entre les éléments béton du bâtiment C), aucun inventaire exhaustif en période d'hibernation des chauves-souris n'a pu être réalisé sur les bâtiments. Cependant les résultats du diagnostic simple permettent de conclure à une utilisation hivernale du bâtiment C par les chauves-souris.



### I. Diagnostic complémentaire

### 1. Inventaires en sortie/retour au gîte

Du fait de la présence d'habitats potentiels et avérés pour les chauves-souris sur une partie des 3 bâtiments, des inventaires complémentaires ont été menés en période de mise bas et d'élevage des jeunes des chauves-souris (29/06/2021 et 20/07/2021) et en période de transit automnal (01/09/2021).

À l'aube, les chauves-souris chassent jusqu'au petit jour à proximité immédiate de leur gîte, puis réalisent plusieurs courts allers-retours vers l'entrée du gîte avant d'aller s'y installer. Ce comportement caractéristique et bien visible nous a mené à réaliser préférentiellement des inventaires en « retour au gîte » dans le cadre de cette étude.

Aucune colonie de chauves-souris n'a été localisée lors des inventaires. En revanche, 4 gîtes d'individus isolés de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été localisés sur le bâtiment C lors du 1<sup>er</sup> passage de l'étude (tableau 2). Aucun gîte n'a été localisé lors du 2<sup>ème</sup> passage (tableau 3).

Tableau 2 : Résultats du diagnostic en période de mise-bas et d'élevage des jeunes (passage 1)

Bâtiment	Façade	Date d'obs.	Type inventaire	Comportement	Détails des observations
В	Nord-Est	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	Manager was an or other and and an indicate to the
	Nord-Ouest	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	And the property of the property of the
	Sud-Est	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	
	Sud-Ouest	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	
	Nord-Est	29/06/2021 20/07/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	RAS	ophi bios mix may like by his . — or
	Nord-Ouest	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	registration in the
	Sud-Ouest	20/07/2021	Retour au gîte	RAS	REPORTED AND LAUNCED.
c	Nord-Est	29/06/2021 20/07/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Sortie de gîte : 2 Pipistrelles communes sortent à 22h10 et 22h15 Retour au gîte : RAS
	Sud-Est	29/06/2021 20/07/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Sortie de gîte : 1 Pipistrelle commune sort d'un élément béton Retour au gîte : RAS
	Sud-Ouest	20/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Retour au gîte : à 5h40 (quasi-jour), 1 individu isolé de Pipistrelle commune rentre entre les éléments béton au niveau 2

Tableau 3: Résultats du diagnostic en période de transit automnal (passage 2)

Bâtiment	Façade	Date d'obs.	Type inventaire	Comportement	Détails des observations
В	Nord-Est	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
	Nord-Ouest	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
	Sud-Est	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
	Sud-Ouest	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
	Nord-Est	01/09/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	RAS	RAS
Α	Nord-Ouest	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
	Sud-Ouest	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS
C	Nord-Est	01/09/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	RAS	RAS
	Sud-Est	01/09/2021	Sortie de gîte Retour au gîte	RAS	RAS
	Sud-Ouest	01/09/2021	Retour au gîte	RAS	RAS

### 2. Inventaires acoustiques

En parallèle des inventaires en sortie/retour au gîte, les observateurs étaient équipés de détecteur manuel (D240x) permettant d'entendre et d'identifier les espèces de chauves-souris. À cette occasion, 3 espèces ont été identifiées (tableau 4).

Un détecteur d'ultrason automatique (SM4 BAT) a été installé 2 nuits consécutives le 27 et 28 juillet 2021 (période d'élevage des jeunes) et 3 autres nuits le 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2021 (période de transit et de swarming \*).

Lors des inventaires au détecteur automatique, 9 espèces ont été inventoriées (tableau 4). La plupart des contacts (94%) sont à attribuer à la Pipistrelle commune. Peu de contacts de chauves-souris ont été relevées dans l'heure suivant le coucher du soleil, et dans l'heure précédant le lever du soleil. Ceci conforte les inventaires visuels réalisés et le fait qu'il ne semble pas y avoir de colonies de chauves-souris à proximité immédiate des bâtiments.

Tableau 4 : Résultats des inventaires acoustiques et statuts des espèces contactées

Espi	Statut réglementaire			- The state of the	de détection ssage 1	Méthode de détection Passage 2			
Nom commun	Nom scientifique	DHFF	Nm1	LRN	LRR	Manuelle	Automatique	Manuelle	Automatique
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Ann. IV	1	LC	s	×	- X 4	×	x
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Ann, IV	~	NT	R	1			X
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Ann. IV	/	LC	R				X
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Ann. IV	~	LC	5	×	X	1,414	X
Noctule commune	Nyctalus noctula	Ann. IV	1	Vu	V				X
Noctule de Leisler	Nyctalus lesleiri	Ann. IV	~	NT	V	×	×		X
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	Ann. IV	/	LC	Р				Х
Grand murin	Myotis myotis	Ann. II & IV	~	LC	S				×
Oreillard gris Plecotus austriacus		Ann. IV	1	LC	S				X
Nombre d'espèces ident	rifiées	1	otal : 9				3		9

### Légende tableau 4 :

LRN = Liste Rouge Nationale (UICN France, 2009)

> VU : Vulnérable
 > NT : quasi menacée
 > LC : préoccupation mineure

LRR = Liste Rouge Régionale (Bécu et al., 2007)

E : espèce en danger
 V : espèce vulnérable
 R : espèce rare
 S : espèce à surveiller
 P : statut à préciser

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

- An II: Annexe II de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats Faune Flore
- An IV: Annexe IV de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats Faune Flore

Nm 1 : Arrêté ministériel de préservation du 23 avril 2007

 Le swarming est ordinairement décrit comme un regroupement important de chiroptères à caractère social et de reproduction, parfois de plusieurs espèces différentes, entre août et novembre (avec des rassemblements maximums durant le mois de septembre). Ainsi, lors d'une campagne d'écoute sur un site potentiel de swarming, l'attention est portée sur la recherche de pics d'activité qui interviendraient quelques heures après le coucher du soleil et qui se poursuivraient sur une partie de la nuit.

### 1. Bilan du diagnostic complémentaire

Aucune colonie de chauves-souris n'a été localisée dans les bâtiments étudiés. Cependant des individus isolés ont été observés sortant ou rentrant des espaces entre les éléments béton du bâtiment C. Un total de 4 gîtes d'individus isolés a ainsi pu être localisé, mais tous les éléments bétons du bâtiment sont potentiellement susceptibles d'accueillir des individus de chauves-souris.



Les inventaires acoustiques à l'aide de détecteurs automatiques laissent présager un comportement social des Pipistrelles communes en période automnale, sans que celui-ci ne puisse être clairement défini. La nature des travaux n'engendrera pas de modification majeure des bâtiments (hauteur, dimension, toiture-terrasse) permettant aux chauves-souris de poursuivre leurs regroupements sociaux en milieu de nuit.

### E. ENJEUX ET ÉVALUATION DES IMPACTS DES TRAVAUX

### 1. Statut du site pour les espèces observées :

Bien qu'aucune colonie de chauves-souris n'ait été localisée sur les 3 bâtiments étudiés, 4 individus de Pipistrelle commune (*Pipistrellus* pipistrellus) ont été observés sortant du bâtiment C. À la vue des nombreuses potentialités d'accueil de ce bâtiment (éléments béton), il est probablement utilisé de manière régulière par des individus isolés de chauves-souris, en été comme en hiver (*cf* retours à l'enquête chauves-souris).

Le bâtiment n°3 constitue dont un gîte estival et hivernal pour la Pipistrelle commune.

Es	Name	Statut	régleme	Interest neuropeantal			
Nom commun	Nom scientifique	- Nombre	DHFF	Nm1	LRN	LRR	Intérêt patrimonial
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Mini 4	Ann. IV	<b>✓</b>	NT	AS	1 <b>*</b> 0 1

### Légende tableau :

LRN = Liste Rouge Nationale (UICN France, 2017)

NT : Quasi menacée

LRR = Liste Rouge Régionale (Bécu et al., 2007)

AS : espèce à surveiller

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

- An II: Annexe II de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats Faune Flore
- An IV: Annexe IV de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats Faune Flore

Nm 1 : Arrêté ministériel de préservation du 23 avril 2007

Intérêt patrimonial: L'intérêt patrimonial des espèces présentes en Champagne-Ardenne est compris entre ★ (faible) et ★★★ (très fort). Il est évalué en combinant le statut de menaces en Champagne-Ardenne, le statut de protection et le statut reproducteur de l'espèce s'il y a lieu.

La Pipistrelle commune est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore, et elle est en catégorie « NT : quasi-menacée » c'est-à-dire que l'espèce pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises en France. Au niveau du territoire de la Champagne-Ardenne, la Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) présente un intérêt patrimonial faible (\*).

### 2. Impacts des travaux

La rénovation énergétique par l'extérieur de ce bâtiment, nécessitera le recouvrement des éléments béton servant de gîte pour des individus de Pipistrelle commune. Le projet constitue donc une destruction de gîtes et/ou d'aires de repos pour cette espèce. Afin d'éviter tout risque de destruction d'individus en phase travaux, après vérification de l'absence de chauve-souris, il sera nécessaire de fermer les espaces entre le bâtiment et les éléments béton. Ceci engendrera une perturbation intentionnelle des chauves-souris. Enfin, après travaux, un abandon (au moins temporaire) des gîtes/aires de repos fréquentés par les chauves-souris n'est pas exclu.



# F. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation retenues

Compartiment	Type de mesure	Mesures	Période prévisionnelle	Localisation des mesures	Coût associé
u individu	Mesure d'évitement et de réduction Éviter la mortalité de chauves-souris en rendant inaccessible	Préal actio	Début avril à fin octobre	Bâtiment C	1 060 € Correspondant à 2 jours CENCA
	pendant la phase travaux	béton derrière lesquels des celles-ci seraient présentes.  L'obstruction des éléments béton sera réalisée avec des tuyaux en mousse polyéthylène.			
	Mesure d'évitement et de réduction Adapter le planning des travaux à la biologie des chauves- souris	Pour les bâtiments A et B, les travaux devront être réalisés en déhors de la période d'hibernation des chauves-souris. L'objectif est d'éviter tout risque de présence d'individus derrière les éléments bétons à une période où tout dérangement serait potentiellement mortel. Comme tous les accès pour le hâtiment C seront outrués en amont la période	Début avril à fin octobre (pour les bâtiments A et B)	Bâtiments A et B	Intégré au projet global (programmation)



Demande de dérogation destruction habitats d'espèces protégées – bâtiments de la DDT52 a Chaumont Mai 2022

compartiment Type de			Mesu compe Maintenir de gîtes après le	Individus et Habitat Med d'accomp Suivre le trava ('intermé ex exi chiropté		Ме
ıype de mesure		Mesure de réduction Maintenir un réseau de gîtes disponibles en phase travaux	Mesure de compensation Maintenir un réseau de gîtes pérennes après les travaux	Mesures d'accompagnement - Suivre les phases travaux par travaux par expert chiroptérologue		Mesures d'accompagnement
	des travaux n'aura que peu d'importance.	Les travaux d'isolation débuteront sur le bâtiment A et/ou B. L'objectif sera d'aménager ces bâtiments Mesure de réduction avec l'installation de gîtes artificiels (description cf. annexe 1) avant la fermeture des accès des éléments béton du bâtiment C. De cette manière, les chauvessouris souris auront déjà des gîtes de substitution à disposition pour accomplir leur cycle biologique.	Afin de compenser la perte de gîte, 4 gîtes composés chacun de 3 modules à encastrer Schwegler, référence 2FR (ou équivalent) seront installés dans les façades des bâtiments. Ces gîtes peuvent être utilisés par les chauves-souris, aussi bien en hiver qu'en été.  cf détails (localisation, orientation) de la mesure en annexe 1	Accompagnement des travaux par un spécialiste des chauves-souris lors des phases suivantes:  - Réunion de chantier pour préciser l'installation des gîtes artificiels sur les bâtiments A et B et vérification une fois la pose effectuée,  - Sensibilisation des menuisiers lors du début des travaux sur le bâtiment C notamment si des traces ou des individus venaient tout de même à être trouvés,	<ul> <li>Réunion de chantier pour préciser l'installation des gîtes artificiels sur le bâtiment C et vérification une fois la pose effectuée.</li> </ul>	Suivi des gîtes qui seront mis en place de manière pérenne sur les bâtiments :
		Avant le commencement des travaux sur le bâtiment C		Phase travaux		N+1; N+5 et N+10
		Bâtiments A et B	Bâtiments A, B et C	Bâtiments A, B et C		Bâtiments A, B et C
A PARTIE A P		Intégré au projet global (programmation)	1 S60€ TTC 12 modules SCHWEGLER 2FR 130€ TTC/ unité	1 590 € Correspondant à 3 jours CENCA		3180€



Demande de derogation destruction habitats d'especes protègees – bâtiments de la DDT52 a Chaumont Mai 2022

3 campagnes sur 10 ans à réaliser dès la mise en Début des suivis dès la fin place des aménagements.  Suivre l'efficacité des période estivale (juin / juillet) et un passage en mesures période de transit automnal (septembre / octobre)	mpartiment	partiment Type de mesure	Mesures	Période prévisionnelle	Localisation des mesures	Coût associé
2 visites saisonnières sero période estivale (juin / période de transit automn			o.	Début des suivis dès la fin de la phase travaux		CENCA
		Suivre l'efficacité des mesures	2 visites saisonnières sero période estivale (juin / période de transit automn	ok i z		



### CONCLUSION DU DOSSIER DE DÉROGATION

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus* pipistrellus) est dans état de conservation jugé « à préoccupation mineure » à l'échelle mondiale (LC) et « quasi-menacée » au niveau national (NT). À l'échelle de la Champagne-Ardenne, les populations de Pipistrelle commune sont considérées comme « à surveiller ».

Quatre individus adultes de Pipistrelles communes ont été observés lors du diagnostic chauves-souris réalisé en 2021 et des individus sont fortement suspectés en automne et en hiver. Le principal enjeu chiroptérologiques concerne donc la présence de cette espèce, qui utilise le bâtiment n°3 comme gîte estival et probablement comme site de transit et hivernal.

En incluant les mesures d'accompagnement, d'évitement, de réduction et de compensation décrites dans le présent dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées, nous estimons que la réalisation du projet de rénovation énergétique des 3 bâtiments de la DDT de la Haute-Marne à Chaumont, ne portera pas atteinte à l'état de conservation des populations locales, nationales et européennes de Pipistrelle commune.

Par conséquent nous considérons que la demande répond aux 3 conditions permettant de déroger à la réglementation concernant la destruction d'habitats d'espèces animales protégées :

- 1. Le projet entre dans la catégorie C de l'article L411-2 du Code de l'environnement permettant de déroger à la réglementation de l'article établis dans l'article L411-1.
- 2. Il n'y a pas de solution alternative au projet qui permettrait de conserver en l'état les immeubles actuels et donc les habitats d'espèces protégées utilisés par les chauves-souris.
- 3. La dérogation ne nuira pas au maintien des populations de Pipistrelles communes. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de réduction et de compensation des impacts décrits permettront le maintien des populations locales, nationales et européennes de Pipistrelles communes, dans un état de conservation équivalent à l'état de conservation avant réalisation du projet.



### ANNEXE 1 : COMPLÉMENTS SUR L'INSTALLATION DE GÎTES ARTIFICIELS

### 1. Nombre de gîtes artificiels en fonction des potentialités des habitats observés

Lors du diagnostic, 4 individus de Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) ont été observés sortant de 4 interstices différents du bâtiment C. Il y a donc au minimum 4 gîtes identifiés avec certitude sur l'ensemble des 3 immeubles. Néanmoins, il est possible (mais pas certain) que d'autres interstices soient favorables à l'accueil des chauves-souris.

Pour pallier cette éventualité, il est proposé d'installer plus de gîtes que ce qui a été identifié avec certitude, soit 12 gîtes à chauves-souris :

- 12 gîtes à encastrer Schwegler, référence 2FR au coût d'environ 130 € TTC l'unité
  - Ces gîtes peuvent être utilisés par les chauves-souris, aussi bien en hiver qu'en été.

Chaque gîte a la capacité d'accueillir une centaine de Pipistrelles communes - soit une capacité totale de plus de 1000 Pipistrelles communes. Les gîtes proposés sont également favorables à d'autres espèces de chauves-souris.

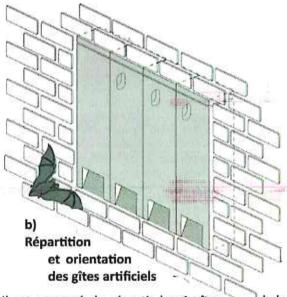
> 1. Définition de la mise en place des mesures compensatoires (nombre, hauteur, orientation,...)

### a) Nombre et localisation des gîtes artificiels

Les 4 gîtes identifiés avec certitude étaient orientés Nord-Est (étages 3 et 4), Sud-Est (étage 3) et Sud-Ouest (étage 2). Ainsi, les gîtes artificiels seront placés à différentes orientations, entre les étages 2 et 4.

Les 12 gîtes artificiels seront intégrés dans les façades des 3 bâtiments. Comme préconisé par le fournisseur (SCHWEGLER), les gîtes seront encastrés par rangées de 3, permettant de les relier entre eux par des passages prévus, et ainsi augmenter la capacité d'espace vital (figure 1).

Figure 1: Descriptif des gîtes 2FR, (source : catalogue des gîtes SCHWEGLER)



La rangée de tubes de façade pour chauves-souris 2FR est une version modifiée du modèle 1FR décrit ci dessus. Cette rangée de tubes permet de créer des abris de n'importe quelle taille en alignant plusieurs éléments. Les éléments du 2FR sont reliés entre eux par des passages prévus aux parois latérales.

Les espèces qui logent dans des bâtiments y trouvent un excellent espace vital grâce à trois fentes différentes et au système de passage intégré. Une particularité : un passage est prévu à l'arrière du gîte. Ce passage fait en sorte que des abris déjà existants restont ouverts au cours des travaux de réhabilitation ou d'isolation. car les animaux peuvent ainsi ramper de la rangée de tubes de façades jusqu'aux cavités déjà existantes. Les gîtes sont à peine visibles grâce aux caractéristiques de construction parfaites. Nous recommandons de relier au moins 3 éléments entre eux pour former un gîte.

Matériau : Béton de bois thermoactif SCHWEGLER avec une paroi séparatrice

intégrée à l'intérieur de l'abri

Trou d'accès: L 15 cm x H 9 cm x P 2 cm.

Dimensions extérieures : H 47,5 cm x L 20 cm x P 12,5 cm.

Poids: 9,8 kg environ. Ret. 00 755/1



de la façon suivante (1 gîte = 3 modules de gîtes Schwegler) : Il est proposé de répartir les 4 gîtes

- Bâtiment B: 1 gîte sur la façade Sud-Est (entre les étages 2 et 3),
- Bâtiment A: 1 gîte sur la façade Nord-Est (entre les étages 2 et 3),
- Bâtiment C: 1 gîte sur la façade Sud-Ouest et 1 gîte sur la façade Sud-Est (entre les étages 3 et 4).



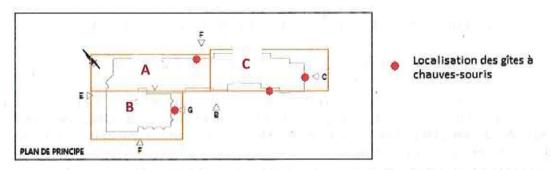


Figure 2 : Localisation des 4 gîtes à chauves-souris qui seront encastrés dans les façades des 3 bâtiments (1 point rouge = 1 gîte à chauves-souris composé de 3 modules).

## 1. <u>Période d'installation des gîtes artificiels afin de permettre aux chauves-souris</u> d'accomplir leur cycle biologique

Bien que l'ensemble des gîtes aient été découverts sur le bâtiment C, il est proposé d'intégrer des gîtes également sur les bâtiments A et B. De cette façon, lorsque les travaux débuteront sur le bâtiment C, des gîtes artificiels auront déjà été installés sur le bâtiment A et/ou B, permettant aux chauves-souris de trouver des gîtes de substitutions aux éléments béton du bâtiment C.

Le bâtiment C étant susceptible d'accueillir des chauves-souris en hibernation, les travaux devront avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre pour les 3 façades qui le composent.

